

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ECOLE DE MINI BASKET

## L'école de mini-basket c'est :

- Une structure à part entière au sein du club possédant sa propre organisation administrative, sportive et pédagogique.
- Un espace d'accueil aménagé et adapté à l'enfant de moins de 11 ans désirant pratiquer le basket-ball.
- Un encadrement diplômé assurant la cohérence des séances et le suivi de l'évolution des enfants.
- Un apprentissage adapté au niveau de jeu de l'enfant.
- L'organisation de rencontres et de compétitions adaptées au niveau de pratique de l'enfant, où le jeu doit primer sur l'enjeu



CSL DIJON

Marius Chanteur Alley,  
21000 Dijon  
Mail : csldbasket@orange.fr



## ENGAGEMENT DES PARENTS

L'école de Mini-Basket est un lieu où votre enfant doit progresser et s'épanouir, ce n'est pas une garderie.

1. Les parents s'engagent à respecter les entraîneurs, les joueurs (eusses) des deux équipes, les organisateurs de la rencontre (arbitres, marqueur et chronométrateur) en ayant un comportement exemplaire et sans oublier que le jeu prime sur l'enjeu.

2. Les parents s'engagent à respecter les horaires, à accompagner et récupérer leur enfant à l'intérieur du gymnase après les entraînements et les matchs en prévenant le responsable présent.

3. Les parents désirant assister aux entraînements sont les bienvenus.

4. Les parents s'engagent à prévenir l'encadrement en cas d'absence de l'enfant pour un entraînement ou un match.

5. Les parents sont invités à participer à la vie du club en apportant leur contribution aux animations proposées : arbre de Noël, galette des rois, fête du club...

6. Les parents s'engagent à être présents à la réunion d'information de l'école de mini basket ayant lieu en début d'année.

7. Vous êtes son premier modèle social, offrez-lui toujours une image de fair-play, de respect et de discipline.

8. Les parents s'engagent à régler la cotisation et à fournir les documents nécessaires pour la création de la licence.

9. Enfin et surtout n'oubliez pas que le basket reste un jeu avant tout.

## ENGAGEMENT DU CSLD

1. Le club garantit une structure d'accueil bien organisée et un encadrement diplômé et assurera des entraînements sécurisés et adaptés à l'enfant.

2. Le club met à disposition de l'enfant le matériel collectif nécessaire à la pratique de l'activité.

3. Le club, à travers l'enseignement du basket-ball, donne à chaque enfant un bagage technique et collectif. Il cherchera surtout à développer la socialisation et l'esprit d'équipe à travers la pratique de ce sport (respect des règles, des autres et de nos valeurs).

4. Le club favorisera le plaisir déjouer et donc privilégiera le jeu par rapport à l'enjeu.

5. Le club assure un suivi afin de contrôler la progression de l'enfant.

6. Le club s'engage à assurer et licencier chaque joueur auprès de la FFBB.

7. Le club garantit un engagement en championnat départemental (mini poussins et poussins), la participation aux différents regroupements organisés par le comité (baby et mini poussins) ainsi qu'à la fête nationale du mini basket.

8. Le club s'engage à prévenir les parents pour toute indisponibilité de salle ou annulation de match.

9. Le club s'engage à maintenir un contact régulier avec la famille par le biais du carnet de suivi de l'enfant, du site internet du club, par mail et par affichage au gymnase.

10. Le club s'engage à être à l'écoute des enfants et des parents.

## ENGAGEMENT DE L'ENFANT

1. L'enfant s'engage à respecter les autres joueurs, qu'ils soient débutants ou confirmés, partenaires ou adversaires, ainsi que tous les intervenants (entraîneurs, arbitres, parents...).

2. L'enfant s'engage à respecter les horaires et le règlement du club.

3. L'enfant s'engage à venir à l'entraînement en tenue de sport, avec sa bouteille d'eau et son carnet de suivi.

4. L'enfant s'engage à participer aux compétitions et aux différentes manifestations organisées par.

5. L'enfant s'engage à prendre soin du matériel prêté par le club et participe au rangement du matériel d'entraînement.

6. L'enfant s'engage à se changer dans les vestiaires avant les matchs et les entraînements.

7. L'enfant s'engage à rester en compagnie de l'entraîneur et de l'assistant lors des déplacements.

8. L'enfant s'engage avant tout à considérer le basket comme un jeu.

SIGNATURE DES PARENTS

TAMPON DU CLUB

SIGNATURE DE L'ENFANT